

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

EHPAD La Soleillade

Relevé de conclusions CVS

la réunion du mardi 04 novembre 2025

Présents : Mme BOSSON, M GOURDON, M. JUREK, Représentants du collège des personnes ;
Mme Magalie GLEIZE, Représentant du collège des professionnels employés ;
Mme ORLHAC, Représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
Mme Véronique MICHEL-BASSON, Représentant des membres de l'équipe médico-soignante ;
Mme Marie-Claire HOURS, bénévole
Monsieur Victor LALLEMENT, Directeur ;
Mme Annie SALLES, Représentants des familles ou des proches aidants des PA ;
M. Ruben DELEUZE, Représentant de l'organisme gestionnaire (CCAS) ;
M. GEYNET, postulant représentant des familles

Excusés :

Mme Françoise LEBOULCH, Représentants des familles ou des proches aidants des PA ;
Dr DUFOUR, médecin coordonnateur ;

La réunion débute à 13 h 30.

Magalie Gleize est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du CVS précédent :

- Nouvelle modulation des tarifs avec tarif différencié et modulé ;
- Point sur les plaintes et réclamations :

Suite au dernier CVS, l'information a été transmise à Dr Dufour du souhait des familles d'avoir des informations sur l'état de santé de leur proche celui-ci y a répondu favorablement. Un mail a été transmis à l'ensemble des familles pour information. Les familles doivent prendre un rdv auprès du secrétariat. Un rappel est émis de la part de M. Orlhac. L'accès aux informations des proches est légitime doit se faire avec l'aval du résident concerné même si c'est la personne de confiance. La désignation d'une personne de confiance n'est pas obligatoire mais intervient quand le résident n'est plus en capacité de décision pour lui-même mais cela ne donne pas pour autant à la personne désignée d'avoir accès aux informations médicales (secret médical).

- Le relevé de conclusion du CVS précédent est voté à l'unanimité.

Intégration de Monsieur Geynet au CVS :

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Projet d'établissement :

Pour la réécriture du projet d'établissement, les résidents, familles et professionnels ont été interrogés par une intervenante extérieure. Un partenariat SSIAD a même été mis en place.

La volonté était de réaliser un projet d'établissement synthétique et de l'orienter sur l'action concrète qui sera mise en place par les équipes pour que les résidents en bénéficient en s'appuyant sur les valeurs de la Soleillade.

Diaporama de présentation qui évoque les points suivants :

Le CVS est un outil phare, le café tchatche permet des échanges moins formels.

L'enjeu central de l'évaluation est la traçabilité ;

On note une satisfaction globale des résidents sont à noter tout de même une prise du petit déjeuner tardif, un manque de sorties extérieures, l'accompagnement individuel dans le collectif peut poser des difficultés.

Il y a la présence d'un comité éthique dans les établissements qui vient poser les dilemmes sur ce sujet avec des interrogations.

Penser une organisation dans la culture de la bientraitance : les agents sont formés à la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance

Les projets de vies individualisés sont remis à jour par la présence de Delphine en coordination. Actuellement 25% des projets sont à jour pour atteindre 100%. Le projet de vie doit être réalisé dans les 6 mois de l'admission. Il est réalisé par l'IDE CO, un référent AS, la famille, le résident ; il est ensuite présenté en équipes puis signé par le résident puis la direction.

Il est à noter la difficulté de recruter dans notre établissement des aide-soignant diplômés actuellement deux sont en voie d'apprentissage et pour l'avenir un essai de passage en 12 h sur ce service est à l'étude pour un essai prévu courant 2026.

Retour des participants :

Le travail effectué pour la réalisation de ce projet d'établissement est relevé.

La qualité et la cohérence de celui-ci sont appréciés : il est pertinent à l'image des besoins relevés de l'établissement.

Le projet d'établissement est adopté à l'unanimité.

Enquête de satisfaction :

Une enquête est en cours de préparation à destination des résidents et aidants de l'établissement.

Celle-ci a pour but de faire un point à un moment donné afin de prendre en compte la parole de ceux qui sont pleinement concernés.

Celle-ci est apprécié de certains, d'autres pense que cela n'est pas un réel reflet. Le but est vraiment d'améliorer les prestations. Elle pourra être anonyme ou non.

Nouvelle organisation :

A noter également une restructuration des pratiques pour coller avec l'un des points notés dans le projet d'établissement : Un jeun nocturne trop important et délétère pour les résidents. Depuis le 10 novembre, les soignants ont modifié leurs pratiques professionnelles pour le limiter de façon importante. Ils débutent leur service par le service du petit déjeuner pour les personnes dépendantes qui dinent plus tôt. Cette modification est intervenue après un grand travail de préparation soumis aux équipes.

Un agent intervient également 3 fois par semaine sur un horaire décalé pour permettre un accompagnement différent individuel ou collectif. de 10 h à 15h45.

Le fonctionnement du poste de l'après-midi a aussi été modifié permettant un temps de vie sociale après le service du goûter pour l'un des agents (mise en place de jeux collectifs : domino.... Ou accompagnement individuel...).

Delphine Bruguière assure la coordination et a remis en place avec M. Lallement des temps de réunion le lundi et mardi avec un ordre du jour pour évoquer l'ensemble des points en lien avec les résidents : alimentation/dénutrition, projet de vie, vie institutionnel....

La démarche qualité est à réactiver dès janvier 2026.

Plaintes et réclamations :

Présence d'un registre de signalement d'effets indésirables qui permet une traçabilité et une analyse des faits qui y sont mentionnés.

Niveau entretien : Il serait souhaitable que les vitres et lavage des rideaux se fassent de façon plus régulière. Un agent ASH intervient en renfort sur des taches récurrentes et d'autres ponctuelles ; il sera sollicité pour reprendre les vitres dont le dernier entretien a été fait au printemps.

Certains placards ferment avec des rideaux, « pas très pratiques » selon les usagers. La reprise des discussions sur le projet immobilier est prévue en janvier. D'ici là quelques légers aménagements pourront être étudiés afin de faciliter la vie des usagers.

Questions diverses :

Les élections municipales ont lieu en 2026, Monsieur Orhac précise le droit de vote et notamment pour les résidents sous mesure de protection. A la Soleillade, les familles s'en occupent lorsque les résidents ne peuvent se rendre sur le lieu de vote. Les services de gendarmerie sont également venus sur place pour la mise en place des procurations.

Outil numérique : Y aurait-il la possibilité de mise en place d'ateliers avec les internes du collège ?

Est-ce intéressant de faire des recueils de vie si les résidents y sont favorables pour garder une trace écrite de moments de vie forts (guerre, événement climatique...) Magalie Gleize et M. Gourdon évoquent le travail qu'ils font depuis plusieurs semaines pour transcrire ses mémoires cévenoles.

Il serait important de plus communiquer avec les aidants pour valoriser le travail fait en interne. Le site internet reprend des moments de la vie de l'établissement.

La séance est levée à 16h30

La date de la prochaine réunion n'est pas fixée.

M. Marcel JUREK
Président du CVS